



LE CANNABIS « LIGHT » DANS LE VISEUR

DROGUE Le succès des produits légaux à base de cannabis à faible teneur en THC provoque l'inquiétude à Berne. Certains élus veulent les interdire.

Pour quelles raisons le Conseil fédéral n'interdit-il tout simplement pas le chanvre CBD (riche en cannabidiol)? La suggestion vient de David Zuberbühler (UDC/AR), inquiet de voir le succès de plus en plus grand de cette substance légale depuis 2011, puisqu'elle contient moins de 1% de THC, l'élément responsable des effets psychotropes. Ce marché a en effet pris récemment une nouvelle ampleur avec la vente de CBD sous forme de cigarettes chez certains distributeurs. Un festival lui était même dédié le week-end dernier à Lausanne.

Et il semble très apprécié pour ses vertus semble-t-il apaisantes.

Le conseiller national a donc interpellé hier Alain Berset, chef du Département fédéral de l'intérieur, sur ces produits, en mettant en avant plusieurs éléments préoccupants. D'abord, le fait que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) déconseille aux consommateurs de prendre le volant. Ensuite, l'impossibilité pour la police de faire la distinction rapidement entre du cannabis à bas ou à haut taux de THC. Enfin, l'élu s'inquiète, au même titre que l'Association suisse

pour la prévention du tabagisme, de l'effet de mode de ces produits qui pourraient inciter les jeunes à se mettre à fumer.

Aux yeux de Pierre-Alain Fridez, conseiller national (PS/JU) et médecin, la question du tabagisme se pose effectivement. «Néanmoins, je pense que les jeunes n'ont malheu-

reusement pas besoin de cela pour commencer à fumer. Le CBD ne va pas avoir un grand impact.» En revanche, il est bien conscient qu'il existe une consommation de cannabis en Suisse. «Et autant que ces gens fument des produits avec des



doses très faibles de THC, plutôt que des substances beaucoup plus fortes qui peuvent avoir des effets délétères. Concurrencer ce marché noir est pour moi le plus important.»

Si Roger Golay (MCG/GE) peut adhérer à ce raisonnement, en tant qu'ancien gendarme il qualifie la situation actuelle d'ingérable pour les policiers. «En intervention, il est impossible d'identifier le CBD à l'odeur ou à l'aspect. Tant que nous ne disposons pas des outils nécessaires pour faire la distinction entre

cannabis légal et illégal, nous devons faciliter le travail des forces de l'ordre et interdire les deux sur la route et dans les métiers dangereux.» Jacques Bourgeois (PLR/FR) est prêt à aller plus loin et envisage un retour en arrière: «Ces produits devraient être autorisés uniquement dans le cadre thérapeutique. Quant à ceux qui veulent se relaxer, je leur recommande de faire du sport.»

De son côté, Alain Berset a répondu à David Zuberbühler que le CBD était considéré comme un produit du tabac et était donc soumis

aux mêmes obligations et mesures de prévention. Il a ajouté qu'aucun risque pour la santé n'était connu à ce jour. Par conséquent, un dispositif allant au-delà de celui en vigueur pour les autres produits du tabac ne constituait pas une urgence.

Le débat reviendra probablement assez rapidement, dans le cadre de l'examen de la nouvelle version de la loi fédérale sur les produits du tabac. La consultation devrait s'ouvrir à la fin de l'année.

● CLÉA FAVRE

clea.favre@lematin.ch



« À ceux qui veulent se relaxer, je leur recommande de faire du sport »

Jacques Bourgeois, conseiller national (PLR/FR)